



MALTRAITANCE HARCÈLEMENT



SOUTIEN
ÉCOUTE
ENFANT
ADOLESCENT

Comprendre, prévenir, agir ensemble



Le harcèlement, c'est quoi ?

Si on subit des violences verbales, physiques ou morales de façon répétée (insultes, moqueries, surnoms méchants, menaces, bousculades, vols, rejets), on est victime de **harcèlement**.

Le cyberharcèlement, c'est quoi ?

Il est défini comme "un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électronique, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule". Le **cyberharcèlement** se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies etc...

Le harcèlement, qu'il se produise dans l'établissement ou sur internet, est une violence grave et reconnue par la loi comme un délit.



Sources :

- <https://www.education.gouv.fr/>
- Info.gouv.fr
- Documents acquis lors de la formation à Strasbourg concernant la « Maltraitance à Enfant »
- <https://www.cned.fr/eleve/non-au-harcelement>
- Pour les illustrations : www.magnific.com et chat GPT

Réalisé par Marie et Laura (IDE urgences)



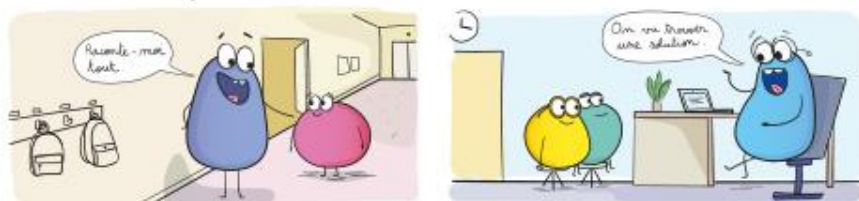
S'IL Y A UN PROBLÈME À L'ÉCOLE...



... IL FAUT EN PARLER.



IL Y A TOUJOURS UN ADULTE À TES CÔTÉS ...



... POUR RETROUVER LE SOURIRE.



NON AU HARCÈLEMENT

nonauharcèlement.education.gouv.fr

La maltraitance, c'est quoi ?

La **maltraitance** sur un enfant correspond à toute atteinte portée à son intégrité physique, psychologique ou affective, ainsi qu'à son développement.

Elle peut être exercée par ses parents, par d'autres membres de sa famille, ou par des personnes de son entourage (voisin, ami, proche...).

Elle peut être caractérisée par :

- Des violences sexuelles ou physiques (morsure, brûlure, étranglement, attouchement, mutilation sexuelle...)
- Des violences psychologiques (brimades, menaces...)
- Ou la privation volontaire de soins (alimentation, médicaments, hygiène...).



L'agression sexuelle, c'est quoi ?

L'**agression sexuelle** est un acte sexuel **imposé** par une personne à une autre personne. Ce délit implique un **contact physique, à caractère sexuel, sans pénétration** (exemple : caresses, baisers).

Elle est caractérisée lorsque le geste à caractère sexuel a été commis sans le consentement de la personne. Or, le consentement doit être, à la fois :

- **Libre et éclairé.** Les partenaires doivent donner leur accord (par exemple, sans être ivre) et consentir à l'acte sans aucune forme de pression
- **Spécifique.** Les partenaires peuvent consentir à un acte sexuel sans pour autant être d'accord pour un autre acte
- **Préalable.** Le consentement doit avoir été donné avant tout contact physique à caractère sexuel
- **Révocable.** Les partenaires peuvent changer d'avis.

Par ailleurs, l'acte sexuel doit avoir lieu **sans contrainte, violence, menace ou surprise**.

Dès lors que l'acte est intervenu en dehors de ces conditions, on considère **qu'il n'était pas consenti**.



Conseils aux parents :

Harcèlement scolaire :

- Ecoutez votre enfant sans juger
- Rassurez-le : il n'est pas responsable
- Noter les faits (dates, lieux, témoins)
- Contactez rapidement l'établissement scolaire
- Surveillez les signes : tristesse, isolement, refus d'aller à l'école.

Cyberharcèlement :

- Faites des captures d'écran (preuves)
- Ne répondez pas aux messages violents
- Bloquez et signalez les auteurs
- Vérifiez les paramètres de confidentialité
- Parlez-en avec l'école si des élèves sont concernés

Maltraitance ou situation de danger :

- Prenez tout signe au sérieux
- Restez calme et rassurant
- Ne forcez pas votre enfant à parler
- Consultez un professionnel

L'essentiel :

- Ecouter
- Protéger
- Agir
- Demander de l'aide



L'UAPED est un service hospitalier spécialisé qui accueille les enfants adolescents victimes de violence (physique, psychologique, sexuelle), de harcèlement ou de toute situation de danger.

Ce que propose l'UAPED :

- Un accueil bienveillant et sécurisé
- Un examen médical adapté
- Une écoute par des professionnels formés
- Un accompagnement psychologique
- Une coordination avec les services de protection si nécessaire

L'objectif : protéger l'enfant, recueillir sa parole en toute sécurité et l'accompagner dans la durée.

L'orientation peut se faire par les urgences, un médecin, l'école ou après un signalement.

Horaires d'ouverture : lundis, mercredis, vendredis 9h-17h

Adresse : CHU de Hautepierre

1 avenue Molière 67200 STRASBOURG

Ascenseur B, niveau 1

Contact : 03.88.12.72.08 / avis-uaped@chru-strasbourg.fr



Pour agir contre les violences à la maison, à l'école, ou sur les réseaux sociaux, 3 numéros gratuits et anonymes sont disponibles et à votre écoute. Au bout du fil, des personnes de confiance vous accompagnent, vous conseillent, et vous orientent si nécessaire.



Pour sensibiliser davantage les parents d'élèves au phénomène de harcèlement et mieux aider les familles à écouter et réagir, le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) à mis à leur disposition une nouvelle plateforme en ligne : « Non au harcèlement- des clés pour les familles. »

Qu'est-ce que la plateforme "Des clés pour les familles" ?

Cette plateforme est conçue pour les parents d'élèves de la maternelle au lycée, elle propose une **formation d'une heure**, disponible **sans inscription**, dont les objectifs sont de donner des éléments de compréhension et d'informer de la **politique de lutte contre le harcèlement**.

Avec cette formation, les familles peuvent **mieux comprendre le harcèlement entre élèves** et ses conséquences, et détenir les clés pour détecter les signaux faibles et identifier les moyens d'agir pour **prévenir le harcèlement ou le cyberharcèlement** de leurs enfants.

Les adultes peuvent aussi s'informer sur le **cadre légal et les mesures concrètes** mises en place par les établissements, et savoir comment ceux-ci prennent en charge les situations éventuelles.



<https://nah-familles.cned.fr/>

Qu'est-ce que le dispositif pHARe ?

Le dispositif pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées, fondé autour de 5 piliers :

1. Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement
2. Former une communauté protectrice autour des élèves
3. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement
4. Associer les parents et les partenaires de l'école au déploiement du programme
5. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

Le dispositif pHARe, ayant prouvé son efficacité en matière de sensibilisation et de prévention, est obligatoire dans toutes les écoles, collèges et lycées depuis la rentrée 2023.

